



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe Centre-Val de Loire

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 10 novembre 2025

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

à
Préfecture du Loiret

Objet : Projet de parc technologique d'Orléans Charbonnière pour l'aménagement d'Arrachis et Pistole sur la commune de Marigny-les-Usages (45) – Avis de l'autorité environnementale

P. j. : Avis de l'autorité environnementale

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire sur le projet de parc technologique d'Orléans Charbonnière pour l'aménagement d'Arrachis et Pistole sur la commune de Marigny-les-Usages (45).

Cet avis, qui a été mis en ligne sur le site des MRAe, sera à mettre à la disposition du public par voie électronique sur votre site Internet et joint au dossier d'enquête publique. Il vous appartient de transmettre une copie de cet avis au maître d'ouvrage en lui précisant que l'article L 122-1 V du code de l'environnement lui fait obligation d'apporter une réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale. Comme l'étude d'impact, cette réponse doit être mise à disposition du public, par voie électronique, au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique ou de la participation du public par voie électronique.

Enfin, une transmission de la réponse du maître d'ouvrage à la MRAe serait de nature à contribuer à l'amélioration de ses avis.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Jérôme PEYRAT